



CODE DE CONDUITE

Année scolaire 2020-2021

École Sainte-Bernadette

Téléphone : 450 758-3576

Service de garde : 450-758-3576 poste 23655

Courriel : Bernadette@cssamares.qc.ca

Nom de l'élève: _____ Groupe: _____

Signature des parents: _____

CODE DE CONDUITE

Le code de conduite de l'école Ste-Bernadette prône l'enseignement des comportements sociaux positifs (CSP) ainsi que des valeurs de **l'entraide, du respect et de l'engagement.**

Nous souhaitons transmettre ces valeurs afin que tous apprennent à vivre ensemble et ainsi favoriser la réussite globale de tous les jeunes tout en répondant aux obligations de la Loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence.

Le code de conduite s'applique à tous les individus (élèves, membres du personnel, parents, etc.) qui, directement ou indirectement, ont à s'impliquer dans la réussite globale des élèves.

Le code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu, exemples : à l'école, dans les sorties, dans l'autobus, etc.



J'aide ceux qui en ont besoin.

Je replace le matériel utilisé au bon endroit.

Je m'aide et j'aide les autres à apprendre dans un climat agréable.

J'avise un adulte si je vois un problème.

Je signale tout comportement à risque à un adulte.



Ainsi, je favorise un milieu de vie harmonieux.





Respect



Code de conduite

J'utilise un vocabulaire adéquat.

Je regarde devant moi et je garde une distance d'un bras avec les autres.

Je suis les directives de l'adulte.

Je garde les lieux propres et j'évite le gaspillage.

Je m'habille selon la température.



Ainsi, je contribue à la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.



Engagement

Code de conduite

Je garde mon espace et mon matériel propre et en ordre.

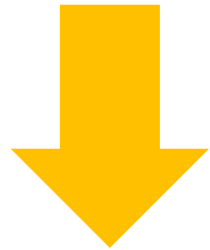
Je fais la tâche demandée et je la fais de mon mieux.

J'accepte les conséquences de mes choix.

Je jette mes déchets au bon endroit.

J'utilise mes stratégies de résolution de conflit.

Je suis les règles des jeux, des modules et de leur zone.



Ainsi, je contribue à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au jeu.



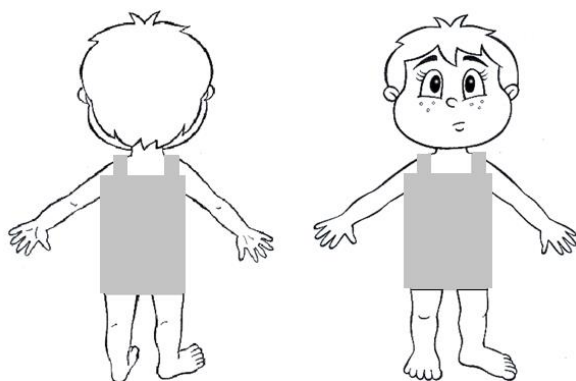
L'intimidation et la violence autant **physique que verbale** sont des comportements de type majeur. Elles sont interdites en tout temps dans l'environnement scolaire qu'elles visent un élève ou un membre du personnel. Une intervention **éducative** est nécessaire.

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose, après analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, l'âge, maturité et l'aptitude de l'élève), aux conséquences suivantes telles que la réflexion, le retrait, la suspension, la rencontre avec la direction, etc.

Ces conséquences sont en lien avec le Code de conduite de l'école et de CSP et elles s'inscrivent donc dans un **processus éducatif**.

Code vestimentaire

Toutes les parties ombragées devront être couvertes. Donc, la tenue vestimentaire doit couvrir les seins, le torse, les fesses et les cuisses et la majorité de l'épaule.





HORAIRE DES COURS

PRÉSCOLAIRE (MATERNELLE)

HEURE	ÉVÉNEMENT
8 H À 8 H 15	ARRIVÉE DES ÉLÈVES (ENTRÉE 8H10)
8 H 15 À 10 H 59	COURS
10 H 59 À 11 H 47	PÉRIODE DE JEUX EXTÉRIEURS
11 H 47 À 13 H 12	PAUSE (DÎNER) (ENTRÉE 13H07)
13 H 12 À 15 H 20	COURS
15 H 20 À 15 H 30	DÉPART DES ÉLÈVES

PRIMAIRE (1^{RE} À 6^E ANNÉE)

HEURE	ÉVÉNEMENT
8 H À 8 H 15	ARRIVÉE DES ÉLÈVES (ENTRÉE 8H10)
8 H 15 À 10 H 03	COURS
10 H 03 À 10 H 23	PAUSE (RÉCRÉATION)
10 H 23 À 11 H 47	COURS
11 H 47 À 13 H 12	PAUSE (DÎNER) (ENTRÉE 13H07)
13 H 12 À 14 H 06	COURS
14 H 06 À 14 H 26	PAUSE (RÉCRÉATION)
14 H 26 À 15 H 20	COURS
15 H 20 À 15 H 30	DÉPART DES ÉLÈVES



Veillez respecter les heures d'entrée sur la cour d'école pour les élèves qui n'utilisent pas le transport scolaire ou qui dînent à la maison. Prendre note que la surveillance débute à 8 heures et que les élèves ne peuvent entrer sur la cour d'école avant.

Aucun adulte autre qu'un intervenant(e) scolaire n'est autorisé à circuler sur la cour d'école en présence des élèves. Il s'agit d'une simple mesure de sécurité. Pour aller chercher votre enfant ou pour tout autre besoin particulier, veuillez plutôt vous présenter au secrétariat.

En cas d'absence ou de retard, veuillez noter que vous devez téléphoner avant 8h30 pour donner le motif au secrétariat.

Nous vous demandons d'éviter de changer la routine de votre enfant en fin de journée (ex. aller à la maison à pied au lieu de prendre l'autobus). Au besoin, nous vous demandons de bien vouloir envoyer à l'enseignant (e), s'il y a lieu, un petit mot qui nous donne les informations nécessaires avec la signature du parent ou un appel à l'école.

Nous vous demandons également pour les changements en cours de journée (très occasionnels) de bien vouloir rejoindre le secrétariat au 450-758-3576 avant 14 heures afin de nous assurer que le message soit bien transmis à l'élève et à l'enseignant (e). Aucun message ne sera pris sur la boîte vocale après 14 heures. Si votre enfant fréquente le service de garde, nous vous invitons à communiquer avec eux 450-758-3576 poste 23655.

En raison de la situation exceptionnelle de la pandémie, des changements peuvent être apportés quant à l'horaire et/ou au fonctionnement général.

L'équipe-école Sainte-Bernadette